

Prise en charge de cotisations « résilience Ukraine » et « Gel » : La MSA a octroyé plus de 280 millions d'euros

Bobigny, 7 juillet 2023

La MSA dresse le bilan de ses dispositifs de prises en charge de cotisations et contributions sociales « Gel » et « résilience Ukraine ».

Concernant la prise en charge des cotisations sociales des exploitants et entreprises touchés par [l'épisode de gel d'avril 2021](#), la MSA a accordé 113 millions d'euros distribués à 18 388 bénéficiaires. Pour rappel, cette enveloppe avait pour but de compenser les pertes de récoltes subies par les exploitants et entreprises concernés.

Suite aux impacts liés à la [crise en Ukraine](#), les ressortissants agricoles avaient la possibilité de bénéficier du dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales, décidé par le Gouvernement et mis en œuvre par la MSA. 88 475 bénéficiaires de la MSA ont pu obtenir une prise en charge de leurs cotisations et contributions sociales à hauteur de 170,3 millions d'euros.

La MSA soutient et accompagne les agriculteurs (exploitants, chefs d'entreprise agricole, employeurs de main d'œuvre et salariés) et leurs familles.

Toutes les informations sur ces aides sont disponibles ici :

<https://www.msa.fr/lfp/soutien-exploitant>

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.